10. Le congé de soutien familial

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 a créé le congé de soutien familial, d'une durée maximale d'un an.

Ce congé vient en complément du congé de solidarité familiale préexistant (voir chapitre 3.B 1).

Si les conditions sont remplies, ce congé est de droit et l'employeur ne pourra ni le refuser, ni le différer.

A. ➤ Bénéficiaires

Le congé de soutien familial est ouvert aux salariés et aux artisans qui interrompent leur activité pour s'occuper d'un parent malade ou handicapé. Pour les salariés, il est nécessaire de justifier d'une ancienneté minimale de 2 ans dans l'entreprise.

B. ➤ Conditions à remplir par le parent aidé

Le parent aidé devra être un proche parent :

- conjoint, concubin, partenaire d'un PACS ;
- ascendant, descendant, enfant à charge, collatéral jusqu'au 4^{e} degré ;
- ascendant, descendant, enfant à charge, collatéral jusqu'au 4^{e} degré du conjoint, du concubin, du partenaire du PACS.

Il devra résider en France de façon permanente et présenter un handicap d'une certaine gravité :

- handicap au moins égal à 80 % d'invalidité ;
- enfant titulaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
- adulte titulaire de l'APA (allocation perte d'autonomie) au titre d'un classement dans les grilles I et II de la grille nationale.

C. ➤ Durée du congé

La durée du congé est d'une durée de 3 mois renouvelable dans la limite de 1 an.

Le congé peut être interrompu pour les raisons suivantes :

- décès de la personne aidée ;
- admission de la personne aidée dans un établissement ;
- diminution importante des ressources du salarié ;
- recours à un service d'aide à domicile pour aider la personne handicapée ;
- prise de relais, au titre d'un congé familial, par un autre membre de la famille.

Social Bâtiment - © Éditions Tissot - Août 2007

D. ➤ Formalités de demande et de prévenance à l'employeur

Pour la 1re demande, le salarié adresse son courrier par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en mains propres contre décharge, **2 mois avant le début du congé.**

La lettre doit être accompagnée :

- d'une déclaration sur l'honneur du lien avec la personne aidée ;
- d'une déclaration sur l'honneur précisant qu'il n'a pas eu recours auparavant à ce congé ou, au contraire, la durée pendant laquelle il a, au cours de sa carrière, bénéficié de ce congé ;
- pour les adultes et enfants handicapés, de la copie de la notification d'un taux d'invalidité au moins égal à 80 % ;
- pour une personne en perte d'autonomie, de la copie de l'attribution de l'APA (allocation perte d'autonomie) au titre d'un classement dans les grilles I et II de la grille nationale.

Pour une demande de congé successive (3 mois prolongés par 6 mois), le salarié doit avertir son employeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, **1 mois avant le terme** initialement prévu.

En cas d'urgence, le délai de prévenance de l'employeur est ramené à **15 jours**. L'urgence peut être liée à :

- l'aggravation de l'état de santé de la personne aidée, attestée par certificat médical ;
- la cessation brutale de l'hébergement en établissement de soins, attestée par la direction du centre.

En cas d'interruption du congé, le salarié informe son employeur du motif qui l'amène à interrompre prématurément son congé, 1 mois avant la date de retour souhaité. Le délai de prévenance est ramené à 15 jours en cas de décès de la personne aidée.

E. ➤ Situation du salarié pendant le congé

Pendant le congé de soutien familial, le contrat de travail est suspendu. Le salarié ne reçoit pas de rémunération. Il ne peut pas exercer d'activité professionnelle, mais peut être employé par la personne aidée comme *« aidant familial »*.

La durée du congé est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des droits liés à l'ancienneté et pour le calcul des droits ouverts au titre du DIF. Pour l'instant, la durée du congé n'est pas prise en compte pour l'acquisition des droits à congés payés.

F. ➤ Situation du salarié au retour du congé

A l'issue du congé, le salarié retrouvera son emploi précédent ou un emploi similaire avec une rémunération équivalente.

Social Bâtiment

Gagnez du temps et simplifiez-vous la gestion de vos salariés avec la référence du secteur depuis plus de 35 ans

Le guide

Un véritable mode d'emploi pour vous simplifier la gestion du personnel

Depuis plus de 35 ans, le guide Social Bâtiment bénéficie d'un savoir-faire unique. Il traite de tous les sujets relatifs à la gestion sociale dans le Bâtiment. Il fait référence aux dispositions générales du Code du travail, du Code de la Sécurité sociale, s'appuie sur des cas de jurisprudence et intègre toutes les spécificités des conventions collectives nationales du bâtiment. Grâce aux commentaires, aux explications, au langage simple utilisé, aux formulaires et à l'index de 4.700 mots-clés, vous gérez facilement tous vos salariés.

@ • Support Internet : accès illimité pendant 1 an. 12 mises à jour par an directement intégrées. Moteur de recherche par mots-clés.

• Support papier : 1 classeur à feuillets mobiles. 4 mises à jour par an à insérer dans le classeur. Format 18 X 21 cm. Environ 1.430 pages. Index de 4.700 mots-clés.

@ Vos conventions collectives

Accédez pendant 1 an à 4 conventions collectives de votre choix en intégralité et à jour parmi les 390 disponibles.

@ Les salaires minimaux

Retrouvez les salaires minimaux, les valeurs de point, les indemnités de repas et de petits déplacements pour les ouvriers, les ETAM et les cadres. Chaque accord est détaillé par région ou département en précisant la date d'application. Les chiffres à jour sont disponibles à tout moment pour ne pas faire d'erreur.

@ Les modèles personnalisables

Retrouvez tous les modèles directement personnalisables et imprimables.

Les lettres d'actualité "Batisocial actualités"

Chaque mois tous les chiffres clés et l'actualité du Bâtiment

Retrouvez dans "Batisocial actualités" les salaires minimaux et indemnités par région, l'actualité sociale, des témoignages de professionnels, les derniers textes de jurisprudence…

• 10 lettres d'actualité par an. 16 pages.

Le Code du travail en intégralité

Accédez rapidement et simplement à tous les textes officiels (lois, règlements, décrets) qui régissent le droit du travail.

@ • Support Internet : accès illimité pendant 1 an. Mises à jour hebdomadaires directement intégrées. Moteur de recherche par mots-clés et numéros d'articles.

@ Les chiffres et indicateurs clés actualisés

Consultez en accès illimité : les données sociales (SMIC, plafonds salariaux, cotisations, barèmes…), les aides à l'emploi et le calendrier des obligations sociales.

@ L'accès aux e-news Tissot de votre choix

Recevez chaque semaine par e-mail des conseils opérationnels sous forme de brèves d'actualité sociale, de cas de jurisprudence commentés, de modèles de lettres…

Pour 1 an d'abonnement	Offre Duo Papier + Internet	Offre Internet
Le guide	@	@
Les mises à jour	@	@
Vos conventions collectives	@	@
Les salaires minimaux	@	@
Les modèles personnalisables	@	@
Les lettres d'actualité « Batisocial actualités »		
Le Code du travail	@	@
Les chiffres et indicateurs clés	@	@
Les e-news Tissot	@	@
Prix	**305 € HT**	**262 € HT**
Référence	BP0E	BP0W

A l'issue de la première année, le montant du réabonnement annuel sera d'environ 22 € HT/mois.

Vos avantages

- **Appliquez facilement la réglementation sociale du bâtiment :** vous disposez de toutes les spécificités de votre secteur et de données actualisées
- **Accédez rapidement à vos informations :** finies les recherches fastidieuses dans différentes sources !
- **Répondez simplement aux questions de vos salariés :** grâce au langage clair, les explications sont accessibles à tous

@ Support Internet

Support papier

Voir la fiche produit en ligne

SOMMAIRE DE LA PUBLICATION

(susceptible de modifications)

1 Conclusion de la relation de travail
2 Exécution du contrat de travail
3 Les suspensions du contrat de travail
4 Montant et paiement de la rémunération
5 La rupture du contrat de travail
6 Assiette des cotisations dans le Bâtiment - Cotisations sur salaire - Exonérations de cotisations et aides à l'embauche
7 La santé et la sécurité au travail
8 Les relations avec les organismes sociaux - Les voies de recours contre leurs décisions
9 Contrôle du travail
10 Le régime de protection sociale des professions indépendantes

TISSOT éditions

www.editions-tissot.fr

BON DE COMMANDE

Votre commande : **Social Bâtiment**

Cochez votre choix :	Réf.	**Prix € HT**	Frais de port € HT**	Total € HT	**Total € TTC**
☐ **Offre DUO** Papier + Internet L'abonnement d'1 an comprend : le guide dans un classeur (mises à jour trimestrielles), les lettres d'actualité « Batisocial Actualités », les e-news de votre choix et l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr au guide (mises à jour mensuelles), à 4 conventions collectives, aux salaires minimaux, aux modèles personnalisables à télécharger, au Code du travail et aux chiffres et indicateurs clés.	BP0E	**305**	7,50	312,50	**351,19**
☐ **Offre Internet** L'abonnement d'1 an comprend : l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr au guide (mises à jour mensuelles), aux e-news de votre choix, à 4 conventions collectives, aux salaires minimaux, aux modèles personnalisables à télécharger, au Code du travail et aux chiffres et indicateurs clés.	BP0W	**262**	–	262	**313,35**

Votre mode de paiement :

☐ Chèque bancaire ou postal (à l'ordre des ÉDITIONS TISSOT)

☐ Virement bancaire (Banque LAYDERNIER - RIB 10228 02648 14746000200 20)

Vos coordonnées :

*Champs obligatoires

Raison sociale*: ..... Civilité* : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom*: ..... Prénom*: .....

E-mail*: ..... Fonction*: .....

Adresse de facturation*: .....

Code postal*: |_|_|_|_|_| Ville*: .....

Adresse de livraison (si différente) : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Tél.* : ..... Fax : .....

Effectif : ..... N° SIRET : ..... Code N.A.F. : .....

Commentaires : .....

.....

TVA incluse (5,5 % support papier ; 19,6 % support informatique). Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.2009. L'abonnement couvre une période d'un an et se renouvelle par tacite reconduction. Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.
**DOM-COM et étranger : selon nos conditions générales de vente disponibles sur www.editions-tissot.fr, une participation aux frais de port et d'emballage d'un montant forfaitaire de 18 € HT (pour toute commande au montant inférieur à 120 € HT) ou de 27 € HT (pour toute commande au montant supérieur ou égal à 120 € HT) pourra vous être réclamée.
Photos, dates et sujets non contractuels. Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.editions-tissot.fr.

Date, cachet et signature obligatoires

Pour tout renseignement, notre service Relation Clientèle est à votre disposition au : 04 50 64 08 08

Éditions Tissot - B.P. 109
74941 Annecy-le-Vieux Cedex
Fax 04 50 64 01 42
relation.clientele@editions-tissot.fr

SAS au capital de 500.000 euros
R.C. Annecy 76 B 129
SIRET 306 589 953 000 42 - NAF 5811Z
TVA intracommunautaire FR 60/306 598 953

TISSOT éditions

www.editions-tissot.fr

PP 03 30